

**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2017

Situation administrative du Syndicat Mixte ALPI :

Le Syndicat Mixte a été créé par arrêté de M. le Préfet des Landes en date du 31/12/2003. Il comprend au 31/12/2017, 535 collectivités landaises dont :

- 324 Communes
- 18 Communautés de communes et d'Agglomérations
- Des établissements publics locaux et départementaux : CCAS/CIAS/EPHAD/SIVOM/SIVU/SIETOM/SICTOM/ASA
- Le Conseil Départemental des Landes
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- L'Office Public de l'Habitat, le Centre de Gestion, le Centre Hospitalier de Dax, l'ADACL, le SDIS, le SYDEC et le Conservatoire des Landes

L'Assemblée Générale a eu lieu le 14 mars 2017, 5 réunions du Comité Syndical se sont tenues en 2017 au cours desquelles 53 délibérations ont été adoptées.

Le Comité Syndical actuel comprend 22 membres :

Représentants du Conseil Départemental des Landes :

M. Xavier FORTINON
M. Olivier MARTINEZ
Mme Dominique DEGOS
Mme Magali VALIORGUE
M. Mathieu ARA

Représentants des communes :

M. Guy DUCASSE, Mairie de Pontonx-sur-l'Adour
M. Gérard PAYEN, Mairie de Mimbase
M. Daniel LEPINE, Mairie de Doazit
Mme Nadège GUILLOT, Mairie de Labouheyre
M. Pascal REY, Mairie d'Ossages
Mme Roselyne LACOUTURE, Mairie de Bas-Mauco
Mme Marie-Pierre SENLECQUE, Mairie de Le Sen
Mme Marion BERGINIAT, Mairie de Saint-Sever
M. Stéphane BRETHES, Mairie d'Aire-sur-l'Adour
M. Jean-Paul BERNIER, Mairie de Parentis-en-Born

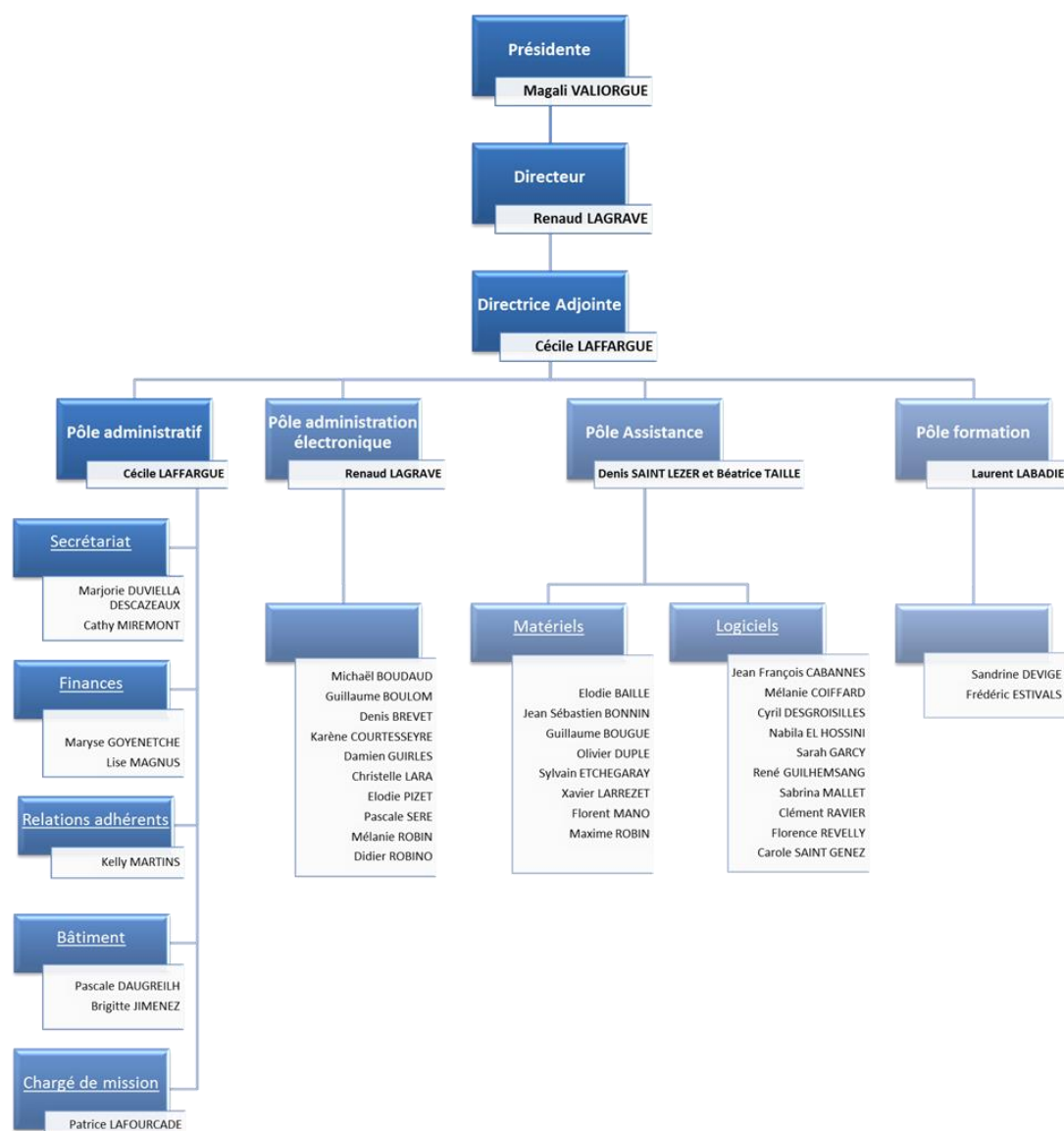
Représentants des établissements publics locaux, départementaux ou autres :

Jean-Claude DEYRES, Centre de Gestion de la Fonction Publique
Dominique BIZIERE, DFCI des Landes
Martine TAPIN, SIVU RPI Commensacq-Trensacq
Philippe RETOURS, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes

Représentants des Communautés de communes :

Pierre FROUSTEY, Communauté des Communes Maremne-Adour-Côte-Sud
Frédéric CARRERE, Mont-de-Marsan Agglomération
Virginie BERNAT, Communauté des Communes des Landes d'Armagnac

L'organigramme de l'ALPI est le suivant :



Communication et relations avec les adhérents

Dans le cadre de l'amélioration de la communication avec les adhérents, 2 lettres d'information ont été envoyées aux adhérents. Après 3 ans de mise en service, le site internet a été entièrement refondu permettant un changement de charte graphique mais aussi une meilleure ergonomie.

Quelques chiffres sur le site www.alpi40.fr

Nombre de visiteurs : 40 780

Sur l'espace réservé : 22 486

Déclaration d'incidents : 18 826

Pages vues : 196 394

Un accompagnement particulier a été apporté aux 3 communautés de communes qui ont fusionné en ce début d'année 2017.

Cette année la relation avec les collectivités a été poursuivie, 338 adhérents ont reçu la visite de Mme Martins, permettant ainsi de prendre en compte les demandes d'évolution et de suivre les problèmes au

cas par cas. Elle assure ainsi le lien direct entre les adhérents et tous les services de l'ALPI. Ses visites ont généré 6 demandes de formations, 183 bons de commande et 32 démonstrations d'applications.

Comme chaque année des réunions inter cantonales se sont tenues en septembre/octobre, 244 personnes y ont participé.

Au nom de l'ALPI, le directeur et des agents ont participé à de nombreuses réunions nationales dans des instances de concertation comme le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, l'Instance Nationale Partenariale du Ministère des Finances, le rectorat de Bordeaux sur l'avenir des ENT, les groupes de travail de la FNCCR, le salon EDUCATICE, rencontre de MICROSOFT et enfin l'association DECLIC qui cette année s'est réunie en juin à Pau mais également en visioconférence à de nombreuses reprises.

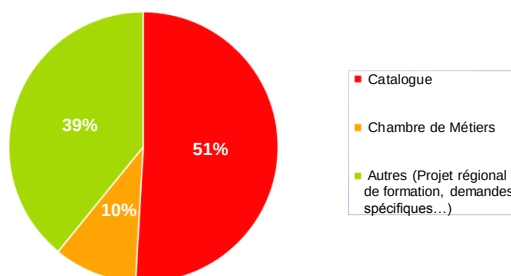
Pôle formation

Organisme de formation agréé depuis 1986, l'ALPI a continué son travail en direction des collectivités et des partenaires traditionnels comme la Chambre de Métiers ou le Conseil Régional. Le Pôle formation aura proposé cette année :

382 sessions pour 3 405 stagiaires dont :

- **283 sessions de formations proposées au catalogue** soit 2 370 stagiaires dont :
 - Formations en **présentiel** : 207 formations.
 - Formations en **autonomie** : 33 formations.
 - Formations en **classe virtuelle/webconférence** : 43 formations.
- **23 sessions** (55 jours) pour la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes** (550 stagiaires).
- **7 sessions** (70 jours) dans le cadre du **Programme régional de formation** pour 65 stagiaires.
- **18 sessions** (9 jours) sur l'outil de **messagerie collaborative Zimbra** pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Marsan (180 stagiaires).
- **7 sessions** (14 jours) sur **OpenOffice** pour les agents de la Communauté d'agglomération du Grand Dax (140 stagiaires).
- **44 sessions individuelles** sur les **logiciels « métiers »** (122 jours) pour 100 stagiaires.

Nombre de jours de formation



De nouveaux contenus en autoformation :

- L'ouverture des données publiques pour les collectivités territoriales (OpenData)
- Dématérialisation des marchés publics : Nouvelles obligations
- Nouveautés Microsoft Office 2016
- E-réputation : les meilleurs outils pour surveiller et agir sur sa réputation en ligne
- Maintenance informatique
- Sécurité informatique
- De nouveaux modules en bureautique sur Microsoft Office & OpenOffice

Il est rappelé que **la participation aux formations proposées sur notre catalogue est illimitée et accessible à l'ensemble des agents, quels que soient leurs statuts mais aussi aux élus**. À noter que de plus en plus de collectivités utilisent ce service de l'ALPI pour procéder à des mises à jour de connaissances dans le cadre de formations élaborées avec elles.

La formation ouverte et à distance

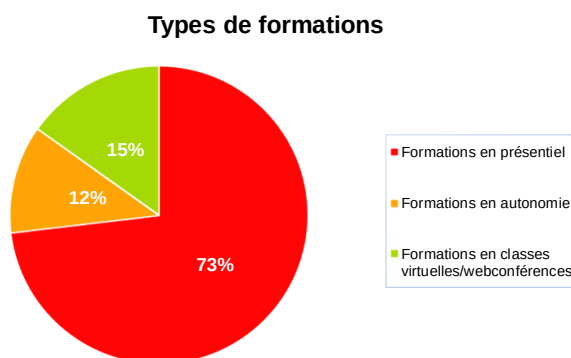
En 2013, nous avons décidé de faire évoluer notre offre de formation et de nous adapter aux contraintes et besoins de notre public par la mise en ligne de contenus de formation et de formations à distance. Ce projet a été finalisé en avril 2016 par le lancement de notre plateforme de Formation Ouverte et À Distance (FOAD).

La plateforme de formation à distance que nous vous proposons apporte une valeur ajoutée à ce qui existe déjà, tant pour les stagiaires / apprenants, que les collectivités, ou encore les formateurs.

- Pour les stagiaires / apprenants, cet outil apporte une complémentarité avec les formations en présentiel, mais aussi une meilleure accessibilité, plus de flexibilité et d'ouverture. En effet, vous pouvez accéder aux formations sans avoir besoin de vous déplacer car elles peuvent être suivies depuis le lieu de travail, le domicile ou tout autre lieu ressource, à son rythme.
- Pour les collectivités, ce nouveau dispositif de formation permet de réduire les frais induits par les formations des agents (déplacements, repas), le temps passé hors de la collectivité (l'agent pourra suivre la formation sur le lieu de travail, donc moins de perte de temps dans les déplacements par exemple).

Différents types de formations sont proposées

- En autonomie complète (avec possibilité de commencer la formation à n'importe quel moment et de l'interrompre).
- La formation mixte, avec à la fois des sessions en présentiel et d'autres en autonomie.
- À distance, mais avec un formateur, via un système de visioconférence, des forums (par thématique, entre stagiaires ou avec le formateur), des chats (avec les stagiaires et le formateur) ...
- Bien entendu, nous continuerons à proposer des formations en présentiel.



Une plateforme ergonomique et très simple d'usage

Elle permet la gestion des formations, proposées en présentiel ou à distance. Les stagiaires peuvent s'inscrire, consulter l'historique de leurs formations, obtenir leurs attestations de stage, consulter les supports de cours actualisés, accéder à leur calendrier personnel des formations, et enfin suivre la validation de leur inscription par le responsable formation de la collectivité.

La région Nouvelle-Aquitaine a contribué à hauteur de 45 000 € au financement de cet outil.

Plus de 6 400 personnes ont un compte sur la plateforme de formation ouverte et à distance.

Pôle Assistance

Service assistance Logiciels métiers :

Traitement des Incidents en 2017

Catégorie de logiciel	Nb d'appels	Nb de sites
Gestion des paies et de la RH	3 222	322
Finances pour les – 3500 h	1 840	308
Service aux familles y compris le portail famille	1 076	120
Finances pour les + 3500 habitants + dette	1 180	38
État civil	1 036	207
Aide sociale et télégestion	637	63
Petite facturation	283	70
Bibliothèques/Médiathèques	194	59
Élections	366	269
Cimetières	121	46
Facturation de l'eau	77	8
Total	10 032	

Il y a eu une augmentation de 66 % des incidents sur le logiciel des finances CIVIL. Cette augmentation est en partie due à la fusion des communautés de communes. En effet, les agents ont dû se former et s'adapter très vite au nouveau logiciel.

Gestion de l'État civil

En 2016, nous avons annoncé la fin de l'installation du logiciel de l'état civil.

Grâce à COMEDDEC et au projet de numérisation, de nouvelles mairies ont demandé l'installation et la formation de ce logiciel.

La numérisation des actes d'état civil a été repoussée au 8 janvier 2018 car de nombreuses mairies ont décidé de participer au projet relativement tard. Au total, la société aura 664 000 actes à numériser, dans le cadre d'un groupement de commande à 6 structures de mutualisation (17, 06, 60, 39, 85) permettant ainsi une baisse très importante des coûts.

Gestion des Cimetières

Le déploiement du logiciel cimetière Éternité de la société Logitud continue. Nous avons installé et migré 41 sites cette année.

Gestion de l'Aide sociale

Les migrations vers apoweb ont repris. Deux sites ont été migrés.

Nous rencontrons toujours quelques problèmes de migration et il manque encore des fonctionnalités.

Un club utilisateur a eu lieu entre l'ALPI, APOLOGIC et les adhérents afin que ces derniers fassent remonter leurs remarques.

Suite à cette rencontre, nous avons noté de gros problèmes de lenteurs de l'appliquatif mais aussi quelques améliorations du produit APOWEB.

Nous avons renouvelé l'appel d'offre de la télégestion pour les aides à domicile, la société DIVALTO a été sélectionnée avec le produit swingmobility.

Le déploiement de la télégestion a repris. 4 sites ont été installés pour 170 aides à domicile.

Gestion de la Paie\GRH : DSN et PASRAU

La déclaration sociale nominative est obligatoire pour les collectivités locales à partir de 2019 et 2020, sauf pour les EPIC pour qui ça l'est depuis 2017.

Cette déclaration mensuelle remplace partiellement la DADS U annuelle étant donné que pour le moment la CNRACL ne part pas dans le fichier DSN donc pour le moment le fichier DADS est toujours à faire.

En 2017 nous avons accompagné une dizaine de collectivités sur ce changement.

La date du prélèvement à la source a été repoussée par l'Etat au 1^{er} janvier 2019.

Cependant nous avons continué avec notre éditeur et 5 sites avec des cas différents à faire les tests.

Pour permettre un passage facile au prélèvement à la source, l'ALPI organisera dès juillet 2018 des formations collectives pour tous les adhérents ayant notre logiciel de paie. En effet la ligne de prélèvement devra apparaître sur les bulletins de salaire et les indemnités dès le mois d'octobre.

Nouveau logiciel des services techniques

À partir du second semestre, l'ALPI distribuera un nouveau logiciel de gestion des services techniques (gestion des bâtiments, des interventions, des espaces verts, des voitures, des baux ...).

Une démonstration aura lieu à tous les adhérents courant du 2^{ème} trimestre 2018

Gestion des Bibliothèques et Médiathèques

La migration vers la nouvelle version d'Orphée va démarrer à partir d'avril.

Cette nouvelle version apporte de nouvelles fonctionnalités (Possibilité d'ouvrir plusieurs dossiers adhérents en même temps, Application mobile, ...) et une nouvelle ergonomie plus simplifiée.

Des formations collectives auront lieu à partir de septembre.

Services aux familles et portail familles

Quelques collectivités ont choisi un nouvel outil de pointage : le stylo optique. Cet outil facilite la saisie des plannings dans les différents modules du logiciel. En effet les utilisateurs n'ont plus besoin de saisir manuellement les présences. Le pointage se fait directement sur les écoles et/ou les accueils de loisirs via le stylo. Ensuite un programme permet de récupérer les données enregistrées dans le stylo pour les intégrer dans les modules.

Service assistance sur les matériels :

Les techniciens ont effectué 839 interventions sur site, parmi les 1 798 interventions déposées sur notre plateforme, 113 interventions hors contrat, ainsi que 554 interventions au profit des sites du Conseil Départemental des Landes.

Nous avons développé et enrichi l'offre de location de matériels informatiques et nous continuons à déployer et à promouvoir la solution antivirus « pack ALPI » renouvelé cette année en partenariat avec SOLURIS.

Les techniciens ont bénéficié d'une formation sur les outils de sécurité informatique. Ils ont procédé à plus de 30 audits de sécurité chez nos adhérents, et profitent de leurs déplacements pour effectuer ces audits gratuits.

Nous continuons à héberger toutes les données des collectivités et les logiciels métiers distribués par l'ALPI. Chaque année, d'importants investissements sont consentis par l'ALPI afin de sécuriser et de bénéficier d'un centre de données sécurisé. Nous avons travaillé notamment avec le Conseil Départemental à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités et d'un Plan de Reprise d'Activités.

L'ALPI compte 343 adhérents au service maintenance :

- **1 800 ordinateurs portables déployés dans les écoles.**
- **227 adhérents ont adopté notre solution de sauvegarde déportée AVAMAR, ce qui représente une volumétrie de 13.9 TO de données avec une rétention des données pour une durée de 21 jours.**
- **2 469 licences antivirus Trend du « Pack ALPI » déployées chez 559 adhérents.**

- **435 commandes ont été passées sur la centrale d'achat LAFI.**
- **Le service maintenance a en charge, sur le département, un parc informatique compris entre 2 300 et 2 500 ordinateurs, 500 imprimantes et 230 serveurs.**
- **Bilan des Locations de matériels : 24 vidéoprojecteurs / 18 ordinateurs et portables / 200 tablettes**
- **Notre Centre de données héberge 151 machines virtuelles, 5 serveurs supplémentaires. Cette année, nous avons upgradé notre liaison fibre à 100M.**

Nous étudions actuellement des solutions afin de proposer le déploiement d'une solution de Wifi public.

Pôle Administration électronique

Extranet Départemental:

Depuis près de 15 ans, *Landespublic* met en avant l'action du service public, particulièrement au sein de notre département...



Landespublic, c'est :



Outre l'actualité de la sphère publique, l'information proposée adopte une tonalité « pratique », composée de recommandations relatives à la vie citoyenne, aux démarches, aux aides, etc.

Via l'espace réservé, les élus et agents disposent en plus d'une veille, de dossiers de fond, d'un espace documentation, etc. Des flux sortants sont à la disposition des collectivités, permettant ainsi d'enrichir leurs sites Internet de contenus additionnels.

Nota : les décideurs qui le souhaitent peuvent faire appel à Landespublic, afin de relayer les réalisations ou événements les plus remarquables (prendre contact avec la rédactrice en chef). Sur demande, il est possible d'obtenir des comptes d'accès supplémentaires, pour les élus ou les agents.

Réseaux sociaux

Landespublic est présent sur *Facebook* et *Twitter*. Nous vous encourageons à vous abonner si ce n'est pas déjà fait...

Nous avons été victimes cette année, comme tous les médias, de la nouvelle politique éditoriale de *Facebook*, qui entend privilégier les commentaires des « amis » sur le fil d'actualités.

Malheureusement, ce changement a divisé par 10 notre audience sur ce réseau social...

Pour continuer à voir nos publications, il suffit de se rendre sur la page Facebook de *Landespublic*, puis de cliquer sur « *Déjà abonné(e)* » (ou « *S'abonner* » si vous ne l'êtes pas), puis de sélectionner « *Voir en premier* » ...



Nouveautés

- Une zone supplémentaire « *Actu partenaires* » figure désormais en une. Nous relayons par ce biais les principales informations publiées sur les sites de collectivités tels que Service public.fr, le Conseil départemental, la Préfecture, etc.
- Le site du *Conservatoire des Landes* a bénéficié d'une refonte basée sur la version actuelle du portail. Une migration des contenus est actuellement opérée par les personnes en charge du rédactionnel, qui ont suivi quelques sessions de formation à l'outil d'administration.
- Un certain nombre de retouches ergonomiques ont été apportées (boîte de connexion, agenda, enrichissement graphique de l'éditeur, etc.).

Ouverture des données

Landespublic poursuit son activité de prospective dans le domaine de l'**Open data**.

Rappelons que la loi pour une « *République numérique* » introduit le principe de « *l'ouverture des données publiques par défaut* » pour les « *collectivités locales de plus de 3 500 habitants* », ou celles qui emploient au moins « *50 agents ou salariés exprimé en équivalents temps plein* » ...



Dans ce contexte, ont été accomplis :

- Une action de « *sourçage* », destinée à recenser les éditeurs de solutions « *plateformes de dépôt* » disponibles.
- Le prototypage d'un module d'intégration automatique de données issues du portail national « *data.gouv.fr* » (*Metaclitic*).
- La publication de divers documents didactique.
- La participation au groupe de travail PIGMA « *Open data* », piloté par le *GIP ATGeRi*, dans la perspective de la mise en œuvre d'une plateforme de dépôt et de datavisualisation régionale.

Nota : Un accompagnement des collectivités dans leur démarche d'ouverture des données sera proposé dans le cadre de la prestation « *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD) ». Concrètement, plusieurs axes d'intervention ont été arrêtés :

- Désignation des fichiers « *d'intérêt général* » à libérer en priorité (un Socle commun des données locales existe déjà au niveau national),

- Adaptation, en concertation avec les éditeurs, des logiciels distribués par l'Alpi, afin d'y intégrer les fonctionnalités spécifiques à l'ouverture des données, singulièrement du point de vue de la normalisation des formats.
- Actions de sensibilisations, formations, conseils à destination des élus et agents.
- Assistance à la génération et à la publication des jeux sur les plateformes nationales et régionales.
- Conception de scripts d'intégration, via les API (Application Programming Interface), de jeux issus en temps réel des plateformes nationales et régionales, sur les sites conçus grâce à la technologie « Webpublic40 » ...

La Web-TV :

Diffusion des vidéos

- Sur l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme des Landes (UEMA), diffusée lors de son inauguration, à Saint-Paul-lès-Dax.
- Sur les Jeunes Sapeurs-Pompiers, présentée lors de l'AG de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.
- Sur les TAP de Sorde l'Abbaye, menés avec l'aide des résidents du Château de Cauneille, diffusée au cinéma de Peyrehorade lors d'un moment d'échange.
- Vidéo en cours de préparation avec le CDG et le SITCOM Côte Sud des Landes pour une réunion de sensibilisation à la sécurisation des parcours de collecte des ordures.

Convention de partenariat signée avec l'Atelier Canope dans le cadre d'une collaboration avec le groupe d'appui départemental pour les Rythmes éducatifs, pour la réalisation de vidéos à intégrer dans une formation à distance.

La WEB TV totalise 455 000 vues, soit 125 000 dans l'année.

Dématérialisation des marchés publics :

Depuis maintenant 13 ans, la plateforme « marchespublics.landespublic.org » considérée comme « profil d'acheteur » est en activité permanente et de plus en plus utilisée par les acheteurs.

Pour rappel, l'adhésion annuelle à la plateforme permet à toutes les structures adhérentes :

- De publier les avis de marchés (AAPC).
- De mettre en ligne les dossiers de consultation (DCE).
- D'assurer la réception sécurisée des réponses électroniques.

Mais aussi :

- De bénéficier d'une assistance téléphonique (de plus en plus réactive).
- D'avoir accès aux formations sur la dématérialisation des marchés publics.

À noter que les formations ont lieu une fois par mois à l'ALPI (sur une matinée) afin d'expliquer le fonctionnement et les nouveautés liées à la dématérialisation.

Pour 2017 :

Une nouvelle ergonomie et de nouvelles fonctionnalités ont vu le jour dont :

- La possibilité de publier un marché en mode MPS.
- Un allègement de la procédure de configuration du poste pour ouvrir les plis électroniques.

Les principaux chiffres à retenir pour l'année 2017 :

Nombre de collectivités adhérentes au service : **484** collectivités

Nombre d'entreprises enregistrées : **13 385** contre 12 285 l'année passée

Nombre de réponses électroniques : plus de **3 500** réponses électroniques

Évolution et nouvelle version de la plateforme à l'été 2018 pour intégrer les nouvelles obligations concernant les marchés publics dématérialisés.

PROFIL ACHETEUR :

À compter du 1^{er} octobre 2018, les collectivités territoriales qui lanceront une procédure de marché public d'un montant supérieur à 25 000 € HT devront nécessairement procéder à une publication sur un profil d'acheteur, c'est-à-dire sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Par ailleurs, toutes les communications et tous les échanges d'informations devront être effectués par des moyens de communication électronique.

LE FLUX PES-MARCHÉS :

La Direction générale des finances publiques prévoit, à partir du 1^{er} octobre 2018, en lien avec les nouvelles obligations, la mise en place d'un flux PES-marchés qui permettra la transmission d'informations entre l'ordonnateur et le comptable concernant les procédures de marchés publics.

Dématérialisation des délibérations et actes administratifs, Programme ACTES/HELIOS :

Dans le cadre de l'Administration électronique, les services de l'État, notamment le Ministère de l'Intérieur, ont mis en place un programme dénommé ACTES RÉGLEMENTAIRES et BUDGETAIRES. La plateforme de télétransmission des actes est homologuée par le Ministère depuis 2007 et l'ALPI est « Autorité Déléguée d'Enregistrement pour la délivrance de certificats électroniques ».

Cette dernière plateforme a été également homologuée pour HELIOS PSV2.

L'ALPI délivre des certificats RGS ** (authentification forte, remis en main propre et délivrés sur une clé USB) à l'ensemble des collectivités adhérentes à ce service.

À ce jour, près de **460** collectivités ont un accès à la plateforme et beaucoup d'entre elles utilisent le module « Mail ».

Le module permet de garantir :

- le suivi des emails envoyés.
- la date et heure certaine des envois.
- la date et heure certaine des accusés de réception.
- la confidentialité du contenu du mail et des pièces jointes grâce à la protection par mot de passe.

Ce module est particulièrement adapté aux envois de convocations aux élus à un Conseil Municipal par exemple.

En 2017, **70 455** envois de délibérations ont été enregistrés via ACTES et **46 934** envois de fichiers PES ont transité via HELIOS.

Correspondant Informatique et Libertés (CIL mutualisé) :

En 2013, l'ALPI a créé un service de « Correspondant informatique mutualisé » (CIL) suite à des demandes de collectivités et du fait de questions posées, beaucoup plus nombreuses, par rapport à la collecte et l'utilisation des données personnelles.

En effet les collectivités, pour réaliser leurs missions, traitent (c'est-à-dire collectent, enregistrent, sauvegardent etc...) des données à caractère personnel. Elles doivent donc respecter les obligations en matière de protection des données personnelles.

90 collectivités, de toutes tailles, ont adhéré à ce service et ont désigné un agent de l'ALPI pour être leur CIL ayant comme mission :

- La tenue d'un registre de traitement.
- La diffusion d'une culture informatique et libertés.
- La sensibilisation des agents.

L'avantage de la désignation d'un CIL dans une collectivité ou mutualisé, est non seulement la mise en conformité juridique, mais aussi l'allègement des déclarations simplifiées et normales de fichiers auprès de la CNIL.

Depuis, la loi pour une République numérique adoptée en octobre 2016 est venue renforcer les dispositions existantes et notamment le pouvoir de sanction de la CNIL.

En 2016, un autre texte de référence en matière de protection des données a été adopté au niveau européen. Il s'agit du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et sera applicable en France à partir du 25 mai 2018.

À partir de cette date, le RGPD impose aux organismes (publics ou privés traitant de la donnée personnelle) de désigner obligatoirement un Délégué à la Protection des Données (DPO). L'accent est mis sur la responsabilité plus importante des collectivités et du Responsable de Traitement. En effet, ces derniers devront assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Dès septembre 2017, une sensibilisation forte a été menée par ce service afin d'informer toutes les collectivités adhérentes de cette nouvelle réglementation par :

- Une plaquette dédiée présentant les principales obligations énoncées par le RGPD suivie d'une web-conférence en date du 21 novembre 2017.
- Un accompagnement apporté aux structures adhérentes au CIL pour le passage vers la nouvelle réglementation.

En interne et courant de l'année :

- Les agents du service ont bénéficié de formations : formations dispensées par la société ACTECIL.
- L'ALPI est adhérente à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) et a pu échanger sur le contenu de la réglementation.
- L'ALPI participe au groupe de travail RGPD au sein de DECLIC. L'objectif de ce groupe de travail est multiple :
 - Entraide pour l'organisation des missions des DPD.
 - Retour d'expérience.
 - Partage documentaire.
- Des contacts réguliers avec les services de la CNIL sur la mise en œuvre du RGPD.

Dans la continuité des actions initiées en 2017, l'ALPI va poursuivre sa pédagogie pour la mise en œuvre du RGPD par :

- Le remplacement du service CIL par le service du Délégué à la Protection des données/Règlement Général sur la Protection des Données.
- L'accompagnement des collectivités adhérentes par la mise à disposition d'un délégué mutualisé ainsi que par des prestations de sensibilisation, de formation, d'audits sécurité, démarche autour de l'OPENDATA et d'accompagnement technique.

Archivage électronique :

Plus de 140 collectivités ont adhéré à cette prestation depuis son lancement.

L'échéance du PES a fait accélérer les adhésions il y a deux ans. Notamment grâce au parapheur électronique, proposé dans l'offre, qui permet la dématérialisation totale de la chaîne comptable avec la signature électronique. Avec l'arrivée de la dématérialisation des factures et de Chorus Pro, en janvier 2017, de nombreuses collectivités ont fait appel à nos connecteurs automatiques.

Les certificats de signature ont été renouvelés aux élus et les collectivités formées à l'utilisation du parapheur électronique.

L'usage premier du parapheur n'est plus que la signature des flux comptables. Il est aussi utilisé pour signer des courriers, valider des factures, des bons de commandes...

L'ALPI a déposé en 2017 un dossier d'agrément afin de devenir centre d'hébergement de données de santé.

Environnement Numérique de Travail, L@ndécoles :

La prestation Environnement Numérique de Travail a accueilli de nouvelles adhésions en fin d'année 2017 ce qui porte le nombre d'adhérents à **127**. De nombreuses Communautés de Communes ont maintenant la compétence éducation, elles ont donc repris l'adhésion des communes ce qui explique la baisse du nombre d'adhérents.

Voici un récapitulatif des comptes, écoles et classes créés (attention ce tableau prend en compte les écoles et classes de tests ou spécialement créées pour un usage spécifique) :

Nombre d'écoles	357
Nombre de classes	1 468
Nombre d'enseignants	2 159
Nombre d'élèves	37 817
Nombre de parents	50 283

La quasi-totalité des écoles landaises dispose d'un ENT bien que toutes ne l'utilisent pas. En effet, seules **200 écoles** sont dites « actives » (plus de 10 connexions) et **une centaine** ne s'est jamais connectée. Voici le nombre de connexions enregistrées sur l'année 2017 :

	Enseignants	Elèves	Parents
Connexion sur l'année 2017	119 180	321 352	61 019

Gestion des aides versées :

Comme pour l'année passée, de nouvelles données ont été importées pour poursuivre le déploiement et l'utilisation du logiciel.

Pas de nouvelles adhésions à cette prestation.

Serveur de messagerie collaborative :

Nous disposons de plus de **70 adhérents** à cette prestation auxquels s'ajoutent les adhérents de nos **5 partenaires** pour lesquels nous mutualisons nos serveurs. Le nombre de boîtes mails créées s'élève à plus de **3 500** pour plus de **180** noms de **domaines**.

Pour répondre à la demande forte d'un espace de stockage plus conséquent, de nouvelles participations ont été votées en fin d'année. Il est dorénavant possible de disposer d'un espace de **1, 5** ou **10 Go** selon ses besoins.

Cette année encore nous avons subi des vagues de spams entraînant un **blacklistage** de notre adresse IP (notre serveur était identifié comme spammeur) ce qui a entraîné de nombreux problèmes d'envois de mails. Ces problèmes seront en grande partie résolus l'année prochaine lors de la mise en place du nouvel anti spam qui filtrera les mails sortants.

De nouvelles règles de sécurité sont également à l'étude, notamment sur la complexité des mots de passe, afin d'éviter l'usurpation de comptes de messageries.

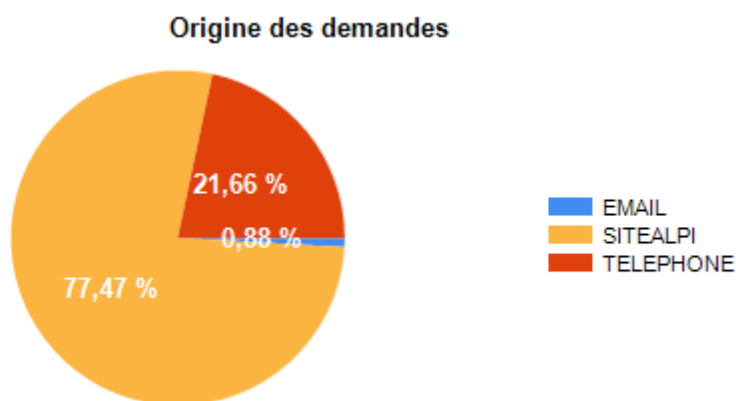
Gestion de relations citoyens :

Cette nouvelle prestation permet de répondre à une obligation légale concernant la saisine par voie électronique.

Nous mettons à disposition un portail de **10** ou **30 téléservices** (selon le nombre d'habitants) qui permettent aux usagers de faire leurs demandes directement en ligne avec un suivi du statut. Les agents de traitement disposent d'un guichet unique pour le suivi et le traitement.

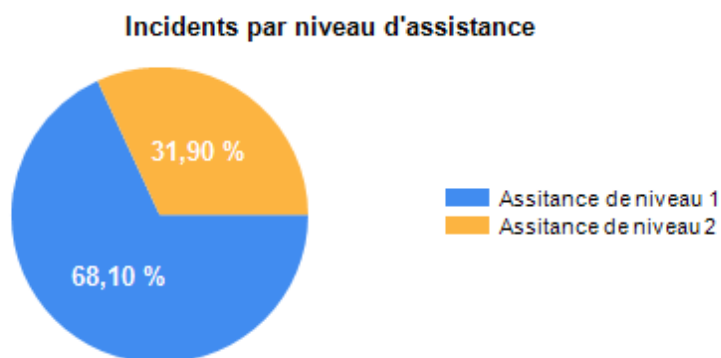
Gestion des incidents et des demandes des adhérents :

Prêt de **4 demandes sur 5** sont déposées sur le site de l'ALPI via le formulaire, c'est **12% de plus** que l'année précédente.

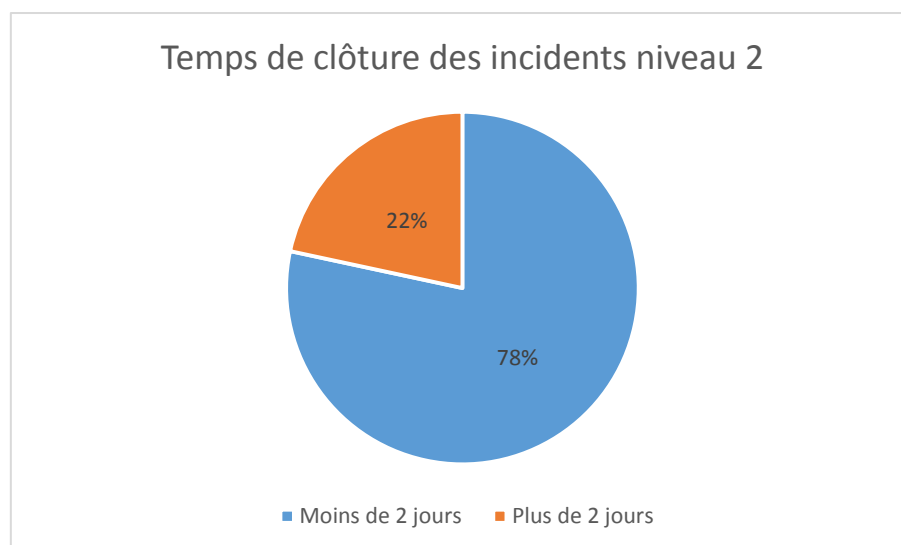


Le nombre d'incidents (problème technique, fonctionnel ou métier) pour l'année 2017 est en hausse de **10%** par rapport à l'année précédente et s'élève à **14 490**.

Le nombre d'incidents traités par les agents au niveau 1 est de **68 %** (9868). Sur ces 9868 incidents, **91%** sont clôturés en moyenne en **1h01**.



78% (3622) des incidents escaladés au niveau 2 (traitement nécessitant une analyse technique approfondie) sont clôturés en moins de 2 jours avec une moyenne de temps de clôture de **4h30**.



Gestion des délibérations et des sessions :

Avec le Conseil Départemental, sera lancé en 2018 un appel d'offre en vue de l'acquisition d'une solution de gestion des délibérations ainsi que la gestion des séances des conseils, des actes préparatoires et des affichages sur les sites internet

Identité numérique :

Depuis plus de deux ans, l'ALPI fait partie d'un groupement national autour du Ministère de l'Intérieur afin de déployer la solution d'identification unique France Connect. Nous déploierons dès 2018 des solutions pour qualifier les identités numériques des agents et des élus des collectivités.

Gestion et création de sites internet, Webpublic40 :

Depuis le début de l'année 2006, (date de sa mise en place), notre solution de création et de gestion de sites web « Webpublic40 » continue sa progression, cette année plus de **7 743 371** personnes ont visité l'ensemble de nos sites internet.

Le nombre de nouveaux adhérents se stabilise. Cette année, 6 nouvelles communes ont adhéré :

Horsarrieu
Escalans
Castaignos Soullens
Benesse les Dax
Classun
Saint Martin d'Oney

Nous perdons 3 communes : Mugron, Saint-Jean de Marsacq et Sorde l'Abbaye.

La baisse au niveau des communautés de Communes est due à la fusion et la perte du Pays d'Orthe et Arrigans l'an passé.

Parmi les sites en cours de développement, un certain nombre d'entre eux éprouve des difficultés en raison du manque de disponibilités des élus ou des agents en charge de la mise en place et de la gestion du site.

À ce jour, 184 adhérents font confiance à l'ALPI pour la réalisation de leur site Internet.

Ils se répartissent ainsi :

- 141 communes
- 13 EPCI
- 30 Organismes divers (syndicats, GIP, associations, lycée, etc.)

Évolution sur 12 ans

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
commune	6	9	43	54	74	79	82	92	116	128	138	141
EPCI	5	10	11	12	12	15	17	16	17	17	17	13
divers	7	12	17	17	20	26	28	31	35	34	33	30
Total	19	31	69	83	106	120	127	139	168	179	188	184

Détail des projets

- 164 sites sont en ligne, soit 6 de plus que l'an passé. (Malgré la perte de 3 sites*),
- 11 sites livrés qui devraient voir le jour dans les prochaines semaines,
- 9 sites en projet ou en cours de développement.

Les refontes de sites :

Nous poursuivons la refonte de nos sites les plus anciens. Il s'agit d'une refonte graphique totale qui s'accompagne d'une importante mise à jour logicielle.

Cette année 11 sites et sous-sites ont vu le jour et 22 projets sont en cours.

Les sous-sites et les extranets :

Extranet, portail associatif, médiathèque intercommunale, Office de tourisme communautaire, CIAS, un certain nombre de collectivités sont désireuses d'intégrer des « sous-sites » à leur site principal.

Les sous-sites sont des sites Internet à part entière. Leurs réalisations représentent une charge de travail au moins équivalente au site principal. La création d'un extranet occasionne un travail important en raison de la détermination des rôles et droits de chaque membre (élus, agents) et de la création des comptes correspondants.

À ce jour 40 sous-sites ont été réalisés ou en cours de réalisation.

L'évolution de notre plateforme impliquant le changement de notre CMS est toujours au programme. Prévu à l'origine pour le premier semestre de l'année 2017. Nous avons été dans l'obligation de la reporter en raison de la surcharge temporaire qu'a représenté la refonte du site de l'ALPI.

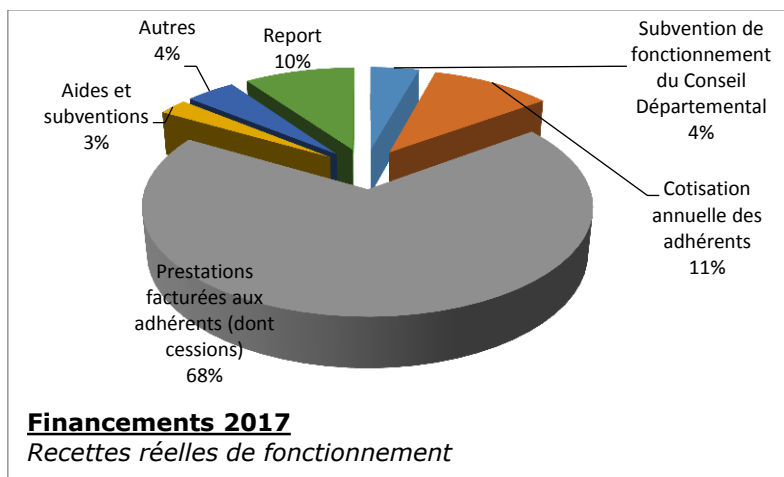
Il nous faut envisager la migration progressive de nos sites en HTTPS afin de sécuriser l'échange de données et d'améliorer le référencement Google.

Synthèse des éléments financiers :

Compte administratif 2017 - Recettes (Budget Principal)

Recettes réelles de fonctionnement		
Subvention de fonctionnement du Conseil Départemental	150 000	4,3%
Cotisation annuelle des adhérents	370 935	10,7%
Prestations facturées aux adhérents (dont cessions)	2 378 974	68,4%
Aides et subventions	88 293	2,5%
Autres	151 661	4,4%
Report	339 390	9,8%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 479 254	100,0%

Recettes réelles d'investissement		
FCTVA	100 645	34,3%
Emprunt court terme (2 ans)	140 000	47,8%
Report	52 438	17,9%
TOTAL INVESTISSEMENT	293 083	100,0%

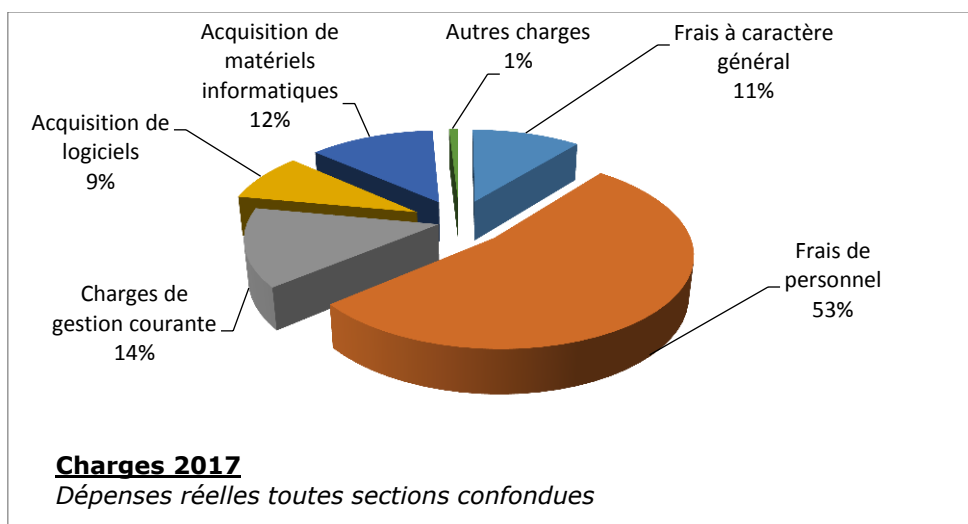


Financements 2017 toutes sections confondues (Budget Principal)		
Subvention de fonctionnement du Conseil Départemental	150 000	4,0%
Cotisation annuelle des adhérents	370 935	9,8%
Prestations facturées aux adhérents (dont cessions)	2 378 974	63,1%
Aides et subventions	88 293	2,3%
Autres	151 661	4,0%
Emprunt	140 000	3,7%
Report	391 828	10,4%
FCTVA	100 645	2,7%
TOTAL	3 772 337	100,0%

Compte administratif 2017 - Dépenses (Budget Principal)

Dépenses réelles de fonctionnement		
Frais à caractère général	341 447	13,8%
<i>dont prestations informatiques</i>	<i>105 515</i>	<i>4,3%</i>
<i>dont pièces et petits logiciels informatiques</i>	<i>76 502</i>	<i>3,1%</i>
<i>dont formations</i>	<i>28 099</i>	<i>1,1%</i>
Frais de personnel	1 672 503	67,8%
Charges de gestion courante	440 435	17,9%
<i>dont charges Maison des Communes</i>	<i>82 896</i>	<i>3,4%</i>
<i>dont maintenance matériel et logiciels</i>	<i>357 539</i>	<i>14,5%</i>
Autres charges	11 799	0,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 466 185	100,0%

Dépenses réelles d'investissement		
Logiciels	270 987	39,8%
Matériel informatique	393 802	57,8%
Charges Maison des Communes	8 368	1,2%
Autres charges (emprunt, mobilier de bureau)	8 566	1,3%
TOTAL INVESTISSEMENT	681 723	100,0%

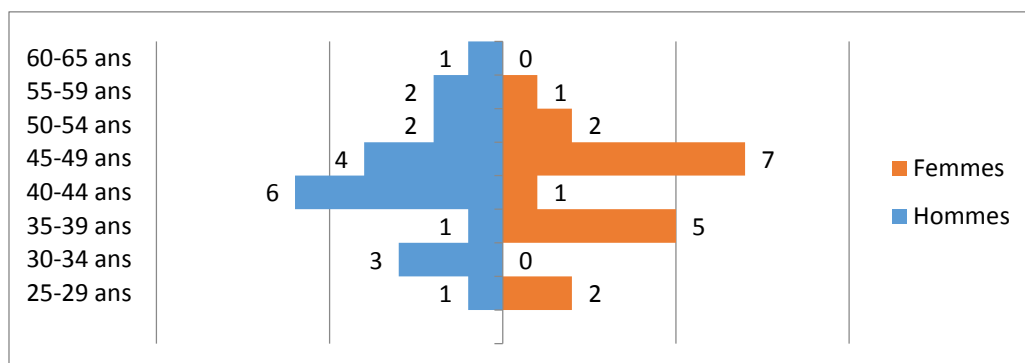


Charges 2017 toutes sections confondues		
Frais à caractère général	341 447	10,8%
Frais de personnel	1 672 503	53,1%
Charges de gestion courante	440 435	14,0%
Acquisition de logiciels	270 987	8,6%
Acquisition de matériels informatiques	393 802	12,5%
Autres charges	28 733	0,9%
TOTAL	3 147 907	100,0%

TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ALPI AU 31/12/2017

Statuts/Catégories		A	B	C	Total général
Emploi permanent	Titulaire	4	16	9	29
	Stagiaire	0	2	2	4
	CDI	2	1	0	3
	CDD				0
Emploi non permanent	CDD- CAE			1	1
	CDD- Emploi d'Avenir			1	1
Total général		6	19	13	38

PYRAMIDE DES ÂGES DE L'ALPI AU 31/12/2017



Fait à Mont de Marsan le, lundi 28 mai 2018

La Présidente, Magali VALIORGUE